

Domaine d'application

Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans. Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis (si le bénéficiaire est une personne physique).

Critères techniques

Résistance thermique $\geq 3,7 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

Rappel de la chronologie du dossier

- 1/ Vous informez votre client de la prime (rôle actif et incitatif : mail avec une adresse mail valide ou cadre contribution papier)
- 2/ Le client accepte le devis (date et signature manuscrite)
- 3/ Les travaux sont réalisés, vous éditez la facture et faites signer en dernier lieu l'attestation sur l'honneur

Mentions sur les devis et facture

Vous indiquez les critères techniques suivants :

- La « **mise en place d'une isolation de mur(s)** » précisez le procédé utilisé
- La marque et le modèle du matériau utilisé (ACERMI si possible)
- La résistance thermique
- L'épaisseur en cohérence avec la résistance thermique
- La surface isolée (elle doit être cohérente avec celle relevée au cadastre)

En cas de recours à un nouveau produit, ne pas hésiter à contacter votre chargé de clientèle en amont de la réalisation des chantiers pour vérifier l'éligibilité du produit et ses conditions d'utilisation.

Vous indiquez les mentions suivantes :

- Le nom et le prénom exact de votre client (un seul bénéficiaire possible)
- L'adresse exacte des travaux (s'il s'agit d'une adresse sans n° de voie, merci de nous préciser les références cadastrales de l'habitation).
- L'énergie de chauffage du logement (facultatif)
- La mention « Isolation des murs »
- Si vous le souhaitez, vous pouvez mentionner sur votre devis la prime « Prime Certificat d'Économies d'Énergie Abokine » et son montant
- A compter du 01/01/2021 éléments de finitions : crépis/bardage/pare-vapeur/écran de protection

En cas de recours à un sous-traitant, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET sur le devis. Si c'est la 1^{ère} fois que ce sous-traitant intervient, il nous faudrait également le contrat de sous-traitance.

Paiement de la prime et bonification

Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, **la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.**

A défaut, lors de la déclaration nous vous invitons à choisir l'option « Abokine paie mon client »

Le montant de la prime peut être bonifié sous conditions de ressources. Dans ce cas, l'ensemble des avis d'imposition rattachés à cette adresse doit être fourni à titre de justification.

Points d'attention

Le devis doit être daté et signé par votre client de façon manuscrite.

A noter, vous devez conserver 10 ans toutes les pièces justificatives du dossier et le client doit être en possession d'une copie des devis et facture qui composent le dossier.

Spécificité Isolation des murs par l'extérieur :

Ces opérations ne sont pas éligibles au dispositif CEE si les règles de l'art, en particulier les dispositions permettant la tenue dans le temps de l'isolation et de ses performances, ne sont pas respectées. En particulier, s'il s'agit d'une isolation par l'extérieur, l'enduit final et/ou parement de protection doivent être réalisés et en intérieur, la pose d'un pare-vapeur et d'un écran de protection si nécessaire pour que l'opération soit éligible.

à compter du 01/01/2021 les devis et facture devront faire apparaître ces éléments de finitions et cette opération sera soumise à des contrôles sur site »

*Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et la même adresse **pendant 30 ans***

Un déménagement, un changement de nom de ma société, une modification de mon SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. **Vous le signalez à votre chargé de clientèle !**



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre devis.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décennale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Devis n°

Date de devis :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION DES MURS	p.u	m ²	total ht
Fourniture et pose	40	50	2000
Marque : Modèle: Acermi Epaisseur : Résistance thermique $\geq 3,7 \text{ m}^2.K/W$: Éléments d'aménagement du chantier : Élément(s) de fixation utilisé(s) Parement ou système de protection des matériaux isolants Pare-vapeur (si nécessaire)			
Prime Certificat d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 1000 €			

2 cas de figure pour le paiement de la prime en fonction de l'option sélectionnée :

DEVIS :

Date d'acceptation :

Signature : bon pour accord

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%	110 €
Total TTC	2110 €
Reste à payer	1110 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN

TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-1000 €
Reste à payer	1110 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.



Toutes les informations présentes sur ce document type doivent être mentionnées sur votre facture.

Nom de votre entreprise

Adresse
RGE n°
N° ass décénale

SIRET
N° de TVA intracom
N° ass RC

VOTRE LOGO

Facture n°

Date de facture :

Si l'adresse du chantier est différente de l'adresse de résidence, vous devez mentionner les 2 adresses.

Maître d'ouvrage

Prénom NOM
Adresse de résidence

Adresse du chantier

Sous traitant :

Raison sociale :
SIRET :

Si un sous-traitant réalise les travaux, mentionnez son SIRET et sa raison sociale.

MISE EN PLACE D'UNE ISOLATION DE MURS	p.u	m ²	total ht
Fourniture et pose	40	50	2000
Marque : Modèle: Acermi Epaisseur : Résistance thermique ≥ 3,7 m².K/W: Éléments d'aménagement du chantier : Élément(s) de fixation utilisé(s) Parement ou système de protection des matériaux isolants Pare-vapeur (si nécessaire)			

Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine d'un montant de 1000 €

PAIEMENT AU CLIENT PAR ABOKINE	
TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%	110 €
Total TTC	2110 €
Reste à payer	2110 €

AVANCE DE LA PRIME PAR L'ARTISAN	
TOTAL HT	2000 €
TVA 5.5%*	110 €
Total TTC	2110 €
PRIME CEE	-1000 €
Reste à payer	1110 €

A déduire obligatoirement du TTC

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.